

ment, et de telle manière que pour maintenir intacts et intangibles les droits du Saint-Siège, il n'a point craint de laisser rompre les rapports diplomatiques avec le gouvernement français et de voir renvoyer de Paris le nonce pontifical. Le résultat ne s'est point fait attendre. Il est le fruit des sacrifices temporels que le pape a faits pour maintenir l'héritage spirituel dont il est l'infaillible gardien.

— La démocratie chrétienne en Italie subit une crise qui sera funeste à son développement. On sait que le pape a fait proclamer par le comte Medolago Albani que toutes les œuvres faites par les démocrates chrétiens devaient rentrer dans le second groupe de l'Œuvre des Congrès et être entièrement soumises aux évêques. L'ordre était clair, il était impératif. A-t-on obéi ? Il était de bon ton d'appeler réfractaires ceux qui suivaient les directions pontificales en leur donnant une interprétation strictement conforme à la lettre des documents pontificaux. Que de fois les catholiques ont réclamé contre cet adjectif qui semblait, dans une certaine presse, avoir une saveur particulière ! Eh bien ! maintenant les réfractaires sont précisément une certaine partie (espérons qu'elle sera faible) des démocrates chrétiens qui avaient toujours à la bouche les directions pontificales. Ces démocrates sont appelés « *i ribelli* » par des journaux italiens. Ils rêvent non pas d'un schisme mais d'une séparation. Suivant une lettre de l'abbé Murri qui fait le tour des journaux, ils réclament pour eux la même liberté qu'ont les catholiques en France, en Allemagne, aux Etats-Unis et ailleurs, où ceux-ci se groupent en-dehors de l'Eglise et font des œuvres non confessionnelles. Ils veulent avoir les mêmes droits ; et si on ne les leur concède pas, ils déclarent qu'ils les prendront. Ce ne seront plus des démocrates chrétiens faisant des œuvres confessionnelles, ce seront des chrétiens qui feront de la démocratie non confessionnelle. Donc, organisation non seulement autonome, mais réellement indépendante et de l'Œuvre des Congrès et des évêques ; œuvres non confessionnelles, par leur but et par leurs membres ; activité dirigée dans un but social, mais qui fera abstraction des fins surnaturelles.

ve  
XJ  
de  
d'  
et

ral  
dro  
seu  
exa  
cert

Fr



4  
Veni  
9  
dans  
18  
aux  
24  
Mgr  
Venis  
laire